

LES CONCILES OECUMÉNIQUES

Note :

Un concile est appelé œcuménique quand tous les évêques du monde ont été convoqués (indépendamment de leur réponse à l'invitation). Sinon, il s'agit d'un concile local. Ce tableau n'inclut pas les très nombreux conciles locaux, de Carthage (418), d'Orange (529), de Soissons (1121), de Toulouse (1229), etc., auxquels les évêques de monde entier ne sont pas tous convoqués. Les 7 premiers conciles sont reconnus par les catholiques et les orthodoxes car ils sont ceux de l'Église « indivise »; le 8e n'est pas reconnu par les orthodoxes car ils n'en admettent pas les modalités. Après 1054, seule l'Église catholique tient des conciles qu'elle persiste à appeler « œcuméniques », car elle nie la validité de l'épiscopat orthodoxe (jusqu'à Vatican II), qu'elle estime donc ne pas avoir à convoquer.

1. Nicée I – 325

Convoqué pour faire condamner l'arianisme. Dogmes : Fils "vrai Dieu de vrai Dieu, engendré et non créé, consubstantiel au Père"; Credo « de Nicée-Constantinople », première partie, dite « Symbole de Nicée »

2. Constantinople I - 381

Condamne les « macédoniens », qui nient la divinité et la consubstantialité du Saint Esprit. Dogme : Saint-Esprit consubstantiel au Père - Credo « de Nicée-Constantinople », articles sur le Saint Esprit.

3. Ephèse – 431

Convoqué contre le nestorianisme. Dogme : Marie, Mère de Dieu

4. Chalcédoine – 451

Convoqué contre Eutychès. Dogme : Christ = deux natures parfaites en une personne

5. Constantinople II – 553

Nouvelle condamnation du nestorianisme

6. Constantinople III – 680

Condamnation du monoléthisme. Dogme : l'existence dans le Christ de deux volontés.

7. Nicée II – 787

Contre les iconoclastes. Dogme : Légitimité du culte des icônes

8. Constantinople IV – 869-870

Déposition du Patriarche Photius de Constantinople.

9. Latran I – 1123

Décrets sur la simonie, le nicolaïsme et la sécularisation des propriétés ecclésiastiques. Les « Investitures ».

10. Latran II – 1139

Décrets sur la simonie, sur le prêt usuraire et sur le nicolaïsme

<p>11. Latran III – 1179</p> <p>Décret sur le mode d'élection du pape: les 2/3 des votes suffisent à faire élire un pape. Encore valable aujourd'hui. Autres décisions sur le clergé. Condamnation des cathares.</p>
<p>12. Latran IV = 1215</p> <p>Le plus important concile du Moyen-Âge. Réforme de la Curie romaine, de la formation des prêtres, décrets contre la simonie, réforme de la discipline ecclésiastique, contrôle de la vie des évêques par ex., obligation de prêcher. Réforme des sacrements. Condamnation des albigeois.</p>
<p>13. Lyon I – 1245</p> <p>Contre l'empereur Frédéric II de Bavière, qui rejetait l'autorité du pape sur les monarques locaux.</p>
<p>14. Lyon II – 1274</p> <p>Essai de réunification des catholiques et des orthodoxes</p>
<p>15. Vienne – 1311-1312</p> <p>Suppression de l'Ordre des Templiers</p>
<p>16. Constance – 1414-1418</p> <p>Fin du Schisme d'Occident; élection du pape Martin V; Condamnation et exécution de Jan Hus.</p>
<p>17. Florence –1439-1445</p> <p>Nouvel essai de réunification avec les orthodoxes. Décrets pour les Jacobites et pour les Arméniens (communautés chrétiennes orientales), à l'autorité discutée dans l'Église catholique.</p>
<p>18. Latran V – 1512-1517</p> <p>Réforme du clergé.</p>
<p>19. Trente –1545-1563</p> <p>Le plus ambitieux concile de l'histoire de l'Église latine. Décrets sur le péché originel, sur la justification, sur les sacrements, sur la transsubstantiation, etc; réforme pastorale; établissement du catéchisme.</p>
<p>20. Vatican I – 1869-1870</p> <p>Dogme : Infaillibilité pontificale; déclaration sur la révélation divine; condamnation des « erreurs modernes ». Ce concile n'a pas été officiellement clos, mais suspendu par l'entrée des troupes révolutionnaires italiennes dans le Vatican.</p>
<p>21. Vatican II</p> <p>Concile pastoral; reformulations doctrinales mineures sur la révélation divine, Marie, le péché originel, l'Église, l'autorité pontificale, etc.</p>